



COMMUNE DE CHATENOIS LES FORGES  
ARRETE MUNICIPAL

**Objet :** Renouvellement de Permission de stationnement provisoire – camion immatriculé HE – 104 - HG – dans l’enceinte des services techniques - voie du Tram

Madame le Maire,

- VU la première demande reçue le 18 novembre 2025 par laquelle Monsieur GUIDOLIN Victor demande l’autorisation de stationner un camion immatriculé HE- 104 – HG appartenant à l’entreprise DAMIEN GESTER TRANSPORTS demeurant 9bis rue des Trémoulets – 25550 DUNG, du 18 novembre 2025 au 31 décembre 2026.
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU le règlement général de voirie du 15 juin 2000 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
- VU l'état des lieux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 - Autorisation.**

Le bénéficiaire est autorisé à stationner son camion immatriculé HE – 104 – HG dans l’enceinte des services techniques – Voie du tram - comme énoncé dans sa demande.

**ARTICLE 2 - Responsabilité.**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

**ARTICLE 3 :** Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon (30 rue Charles Nodier – 25000 Besançon), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Châtenois-les-Forges, le 18 novembre 2025

Madame le Maire  
Marie-Josée BAILLIF